

Description des prestations

Élaboration d'un concept de protection contre la foudre & contrôle de réception – EM ELECTROCONTROL SA

L'analyse et l'élaboration d'un concept de protection contre la foudre ainsi que les contrôles de réception et les contrôles périodiques pour la protection extérieure et intérieure contre la foudre sont effectués conformément à la règle suisse ; SNR 464022 (2015-06) et SNR 464113 ou à la norme européenne obligatoire en Suisse ; SN EN 62305-(1-4).

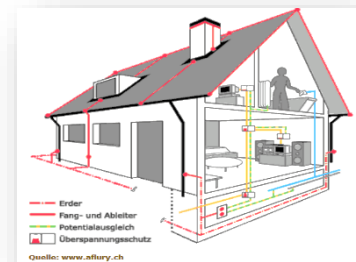
1. Avantage pour le client

- Sécurité des personnes et des biens en cas de foudre
- Prévention de coûts élevés en cas de dommages consécutifs
- Répondre aux exigences légales

2. Déroulement et réalisation d'un concept de protection contre la foudre

Constations et évaluations techniques conformément à SNR 464022.11.1+2

- Collecter les données techniques relatives au bâtiment (plans, décision de construction, conditions imposées par l'autorité cantonale)
- Analyse de la situation existante sur place
- Clarifications et coordination avec l'autorité de protection incendie



Documentation du projet selon SNR 464022.11.2

- Etablissement d'un concept de protection contre la foudre au moyen d'esquisses de projet sur la disposition de la protection extérieure contre la foudre ainsi que de la liaison équipotentielle à l'intérieur du bâtiment
- Exécution et documentation des calculs (tiges de capture, distances de séparation, rayons de foudre, angles de protection)
- Etablissement et envoi de l'annonce officielle du concept de protection contre la foudre (établissement cantonal d'assurance des bâtiments)

Suivi de chantier lors de la réalisation d'installations de protection contre la foudre selon SNR 464022.11.3.2

- Contrôle technique des installations de mise à la terre déjà réalisées pendant la phase de construction par étapes (avant le bétonnage).
- Inspection par échantillonnage avec attestation de conformité pour l'assurance qualité ; QSS 1-4 (remplissage de la déclaration de conformité)
- Coordination de l'apport de documents des entrepreneurs impliqués (p. ex. documentation photographique)

Protection contre les surtensions selon SNR 464022.7.7.1

- Analyse des risques et élaboration d'un concept pour les dispositifs de protection contre les surtensions. (Bases : NIBT 4.4.3 / 5.3.4)

3. Déroulement et réalisation d'un contrôle de réception

Exécution conformément à SNR 464022.11.3

- Contrôle visuel de la protection extérieure contre la foudre mise en place (dispositifs de capture, parafoudres, points de séparation)
- Preuve des connexions efficaces de tous les parafoudres avec le système de mise à la terre après leur installation
- Mesure et enregistrement de la résistance de contact à la terre et contrôle de la liaison équipotentielle de protection.

Documentation conformément à SNR 464022.11.2

- Actualisation des esquisses de projet existants concernant la disposition des conducteurs de la protection extérieure contre la foudre
- Contrôle ou mise à jour des données techniques concernant les calculs et les mesures dans le procès-verbal
- Etablissement et envoi de l'attestation officielle et de l'avis d'achèvement à l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments

4. **Déroulement et exécution d'un contrôle périodique (CP)**, (tous les 10 (3) ans, ou après un coup de foudre)

Exécution selon SNR 464022.11.4

- Contrôle visuel de la protection extérieure contre la foudre (dispositifs de capture, parafoudres, points de coupure) et de la protection contre les surtensions.
- Preuve des connexions efficaces de tous les parafoudres avec le système de mise à la terre
- Mesurer et consigner la résistance de contact à la terre et vérifier la liaison équipotentielle de protection
- Remise du rapport d'inspection au propriétaire de l'installation (à conserver à l'attention de l'assurance immobilière)